



# > MOBILITÉ LEVAGE - TRAVAIL EN HAUTEUR

## FORMATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES PONTS ROULANTS

### PUBLIC

Toute personne amenée à pratiquer de l'élingage et à conduire les ponts roulants de l'entreprise.

**Pré-requis : Être apte médicalement, maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences.**

### OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable de :

- D'élinguer les charges et de conduire un pont roulant pour les manœuvres simples et habituelles, dans le respect des consignes de sécurité utiles à la sauvegarde des personnes et des biens.

### DURÉE

À déterminer en fonction du niveau de pratique.

### CONTENU

#### Pratique de l'élingage et le déplacement des charges en sécurité

- Responsabilité de l'élingueur et du pontier
- Règles d'utilisation des matériels à disposition dans l'entreprise
- Mesures de sécurité incontournables
- Vérification et entretien du matériel

#### Technique d'élingage

- Vocabulaire spécifique
- Centre de gravité, facteur d'élingage
- Influence de l'angle d'élingage sur l'élingage à 2 brins et à 4 brins
- Coefficient de majoration de sécurité à appliquer en fonction de l'angle
- Différents modes d'élingage, mise au rebut, stockage des matériels
- Exercices pratiques à chaque stade du programme

#### Conduite des ponts roulants

- Présentation du matériel et de ses organes de sécurité
- Commande des appareils de levage concernés
- Signes conventionnels
- Règles de prise en charge et de conduite
- Applications pratiques :
  - mise sous tension
  - vérification
  - manœuvre à vide
  - levages, déplacements et déposes
  - manœuvres de précision et combinées
  - balancements des charges
  - manœuvres spécifiques aux postes de travail

#### Règlementation

- Ponts roulants : Décret du 02/12/98, recommandations CNAM TS R 423 et R 318.
- Élingage : Loi du 11/01/93 (articles R233.1 à R 233.13) et décret du 02/12/98.

#### VOS CONTACTS

02 99 52 54 52 (35)  
02 97 76 00 55 (56)  
02 96 58 69 86 (22 et 29)

#### DATES ET TARIFS

Calendrier actualisé en ligne ou format papier sur demande

#### LIEUX

Brest, Lorient, Quimper, Redon, Rennes, Saint-Brieuc

#### VALIDATION

Remise d'un avis permettant à l'employeur d'autoriser son personnel à utiliser les ponts roulants (l'autorisation de conduite est obligatoire), après examen théorique et pratique.

#### MODALITÉ D'ÉVALUATION

Contrôle des connaissances théoriques et pratiques.

#### DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Apports théoriques (vidéo projecteur, exercices d'application).  
Échanges d'expériences.  
Remise d'un manuel de conduite de Pont roulant.

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES ET ENCADREMENT

Utilisation du pont et des élingues de l'entreprise.  
Evolution en situation réelle.  
Salle de réunion pour la formation théorique.